



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11 / 2021 - 2022 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH**

### **Rapport sur les comptes 2021 et décharge de la gestion pour l'année 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### **1. Préambule**

Conformément à la loi cantonale du 28 février 1956 sur les communes, au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et aux divers règlements, la Municipalité vous présente les comptes 2021 de la Commune de Vich.

Pour la nouvelle législature qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les quatre municipaux sortants ont été bien réélus et une nouvelle municipale est venue se joindre à eux. Bien que dans la continuité des législatures précédentes, la nouvelle Municipalité s'est donné le temps de la réflexion pour définir les actions et les développements qu'elle souhaite mettre en avant lors de cette nouvelle législature. Elle a exprimé ses objectifs et ses actions prévues à travers son Programme de législature 2021-2026, publié en décembre 2021.

Un fait majeur de l'année 2021 a été la pandémie Covid-19. La situation de crise a exigé de notre administration communale et de la Municipalité une certaine souplesse et un esprit d'adaptation. Les changements constants des instructions reçues ont demandé une attention particulière pour toutes les implications que cela engendrait pour les employés de la commune, pour les élus et pour les citoyens.

#### **2. Présentation des comptes 2021**

Pendant cette année 2021, la Municipalité a poursuivi sa gestion rigoureuse des deniers publics. La Commune de Vich finit l'année 2021 avec des comptes déficitaires de CHF 40'602. Nous pouvons considérer cet exercice comptable comme à l'équilibre, la perte étant peu importante.

Notre marge d'autofinancement se maintient à un niveau acceptable de CHF 846'924.

Le ratio de capacité d'autofinancement (en %) se calcule en divisant la marge d'autofinancement par les revenus de fonctionnement épurés. Pour 2021, il est de 11.7%. Selon les normes usuelles, un bon ratio de la capacité d'autofinancement doit se situer au-dessus de 20%.

Comparaison des données de base du budget 2021 par rapport aux comptes 2021 :

Budget 2021	Comptes 2021
<ul style="list-style-type: none"><li>• Population : 1'250 habitants</li><li>• Taux d'imposition communal : 63%</li><li>• Valeur du point d'impôt : CHF 66'000</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Population : 1'157 habitants</li><li>• Taux d'imposition communal : 63%</li><li>• Valeur du point d'impôt : CHF 86'500</li></ul>

La population n'a pas augmenté en 2021. La construction du quartier de l'église n'était pas terminée fin 2021 ; les nouveaux habitants se sont installés début 2022.

La valeur du point d'impôt se calcule par la division des impôts réguliers de CHF 5'451'896 pour 2021 par le taux d'imposition communal de 2021. L'augmentation des revenus d'impôts a entraîné une augmentation de la valeur du point d'impôt de CHF +20'500, soit +31%, et de ce fait une augmentation des factures finales pour la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la réforme policière (cf. chapitre ci-dessous : corrélation entre les revenus des impôts et les factures du Canton).

### Evolution des revenus sur 5 ans

Les revenus de CHF 7'766'514 sont supérieurs au budget 2021 de CHF +1'408'921 (+22%).

Les augmentations les plus importantes des revenus par rapport au budget 2021 sont :

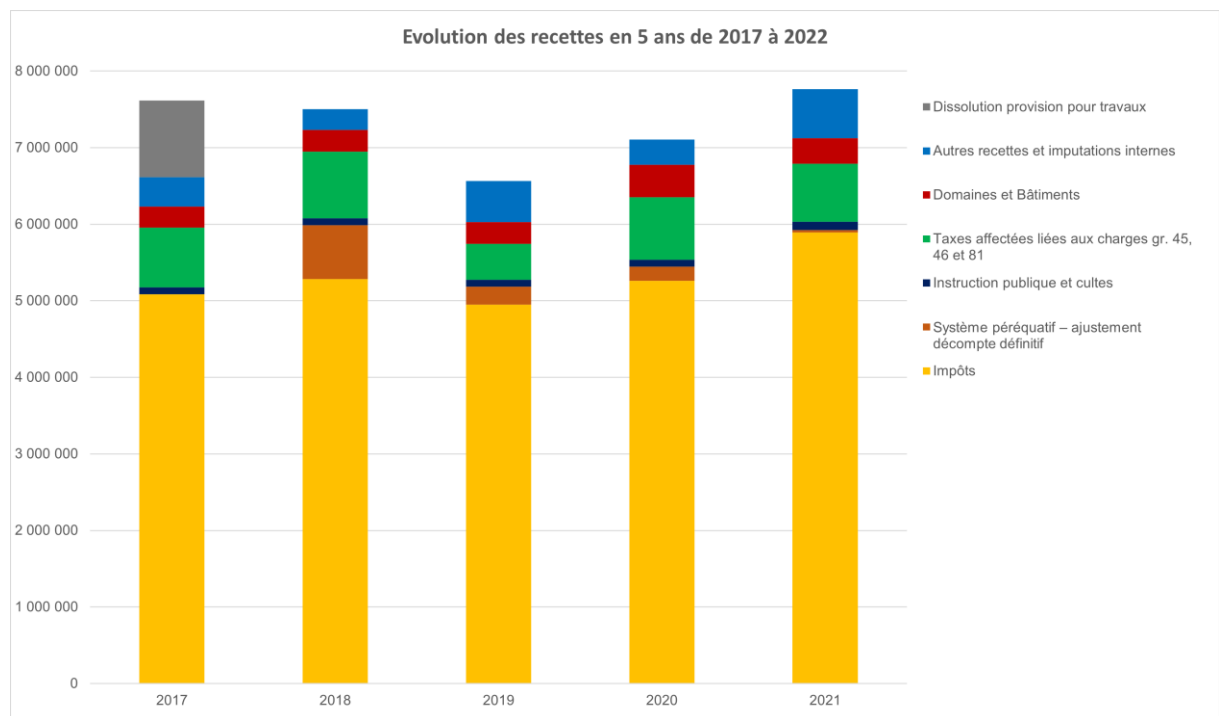
Gr. 1 - Administration générale : CHF +103'903, +52.3%

Gr. 2 - Finances : CHF +967'677, +19.3%

Gr. 4 - Travaux : CHF +224'938, +48.9%

Gr. 8 - Services industriels : CHF +104'016, +51.5 %.

Nous relevons aussi une augmentation des produits de CHF +659'987, soit +9%, par rapport aux comptes 2020.



Les impôts constituent 76% des revenus de la Commune ; les revenus des taxes affectées sont de 9.7%.

Pour les explications plus détaillées, voir la présentation des comptes de fonctionnement par poste.

### Evolution des charges sur 5 ans

Les charges sont de CHF 7'807'116 et elles dépassent le budget de CHF +1'251'738 (+19%).

Les augmentations les plus importantes des charges par rapport au budget 2021 sont :

Gr. 2 - Finances : CHF +390'668, +32.8%

Gr. 4 - Travaux : CHF +518'659, +51.7%

Gr. 7 - Sécurité sociale : CHF +370'849, +22.3%

Gr. 8 - Services industriels : CHF +104'016, +51.5%.

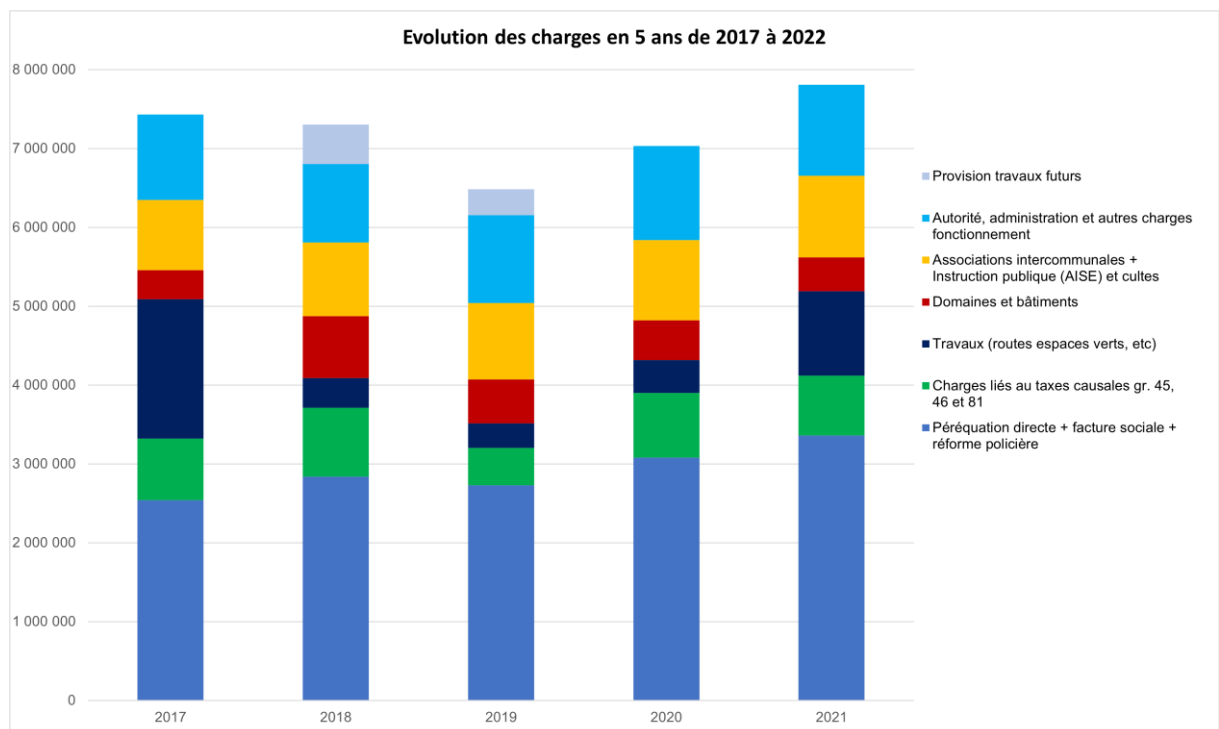
L'augmentation des revenus d'impôts réguliers de CHF +978'456 a eu pour conséquence l'augmentation des factures finales du Canton (péréquation directe, participation à la cohésion sociale et réforme policière) pour une somme de CHF +760'584. La différence entre ces impôts et ces charges supplémentaires est restée au bénéfice des comptes 2021 de la Commune.

Les trois factures du Canton (péréquation directe, participation à la cohésion sociale et réforme policière) font un total de CHF 3'361'998, soit 43.1% des charges.

Plusieurs préavis ont été clos et directement amortis pour CHF 500'308 sous Gr. 4 – Travaux.

Les attributions au fonds de réserve pour les eaux usées (Gr. 46) de CHF 71'947 et la distribution d'eau (Gr. 81) de CHF 196'612 sont possibles grâce aux taxes uniques de raccordement des nouvelles constructions non prévisibles lors de l'établissement du budget.

Une augmentation des charges est constatée par rapport aux comptes 2020 pour CHF +774'491 (+11%). Elle résulte des points précédemment cités.



Pour les explications plus détaillées, voir la présentation des comptes de fonctionnement par poste.

### Corrélation entre les revenus d'impôts et les factures du Canton

Les trois principales factures du Canton sont : la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la réforme policière. L'un des critères principaux et communs à ces factures est qu'elles sont basées en grande partie sur la valeur du point d'impôts.

La valeur du point d'impôt se calcule en divisant les impôts réguliers par le taux d'imposition communal.

Les impôts réguliers sont constitués des impôts suivants :

Impôts personnes physiques sur les revenus et la fortune, à la source et spécial étrangers

Impôts personnes morales sur le bénéfice et le capital, complémentaires immeubles et participation du Canton RIE III

Impôt foncier

Autres : impôts récupérés après défalcation, pertes sur débiteurs, imputation forfaitaire.

En CHF	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Différence comptes 2021 et 2020
Impôts réguliers	4 309 908	4 324 967	4 223 499	4 473 440	5 451 895	978 455
Taux d'imposition communal	68.0%	67.0%	66.0%	63.0%	63.0%	
Valeur du point d'impôt	63 381	64 552	63 992	71 007	86 538	
Trois factures du Canton	2 588 382	2 751 022	2 632 641	2 848 912	3 361 998	513 086
Restant au bénéfice de la commune	1 721 526	1 573 945	1 590 858	1 624 528	2 089 897	465 369
Restant au bénéfice de la commune en % des impôts	40%	36%	38%	36%	38%	

Par rapport au budget 2021, l'augmentation des impôts réguliers de CHF 1'276'895 comptabilisée sous le groupe 21 - Impôts est compensée par une augmentation de la facture finale du Canton de CHF +760'585 par rapport aux acomptes initialement inscrits au budget.

En CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Différence comptes 2021 et 2020
Impôts réguliers	5 451 895	4 175 000	+1 276 895
Taux d'imposition communal	63.0%	63.0%	
Valeur du point d'impôt	86 538	66 270	
Trois factures du Canton	3 361 998	2 601 413	+760 585
Restant au bénéfice de la commune	2 089 897	1 573 587	+516 310
en % des impôts	38%	38%	

### 3. Présentation des comptes de fonctionnement 2021 par poste<sup>1</sup>

#### Préambule

En 2021, le plan comptable a été adapté pour tenir compte de divers facteurs qui sont repris ci-dessous par groupe de comptes.

Gr. 17 – Sport : trois comptes créés en lien avec les opérations découlant de la « Directive municipale pour l'encouragement aux activités sportives »

Gr 35 – Bâtiments : différents regroupements des comptes existants selon les bâtiments concernés et leurs gestions différenciées

Gr.61 – Corps de police : quatre comptes créés pour enregistrer les amendes ou ordonnances pénales qui peuvent être de différentes sources

Gr. 710 – Service social communal : sept comptes en lien avec les opérations découlant de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol ». Nous avons profité de reclasser deux comptes existants et enregistrer des actions « sociales » en faveur de la population sous ce groupe 710 – Service social communal.

Le détail des comptes concernés et leur regroupement sont présentés dans l'annexe Nouvelle numérotation comptable 2021.

#### 1. Administration générale

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Administration générale - charges	894'062	898'250	926'577	-4'188	-0.5%
Administration générale - revenus	-302'503	-198'600	-143'067	+103'903	+52.3%
<b>1. Administration générale</b>	<b>591'559</b>	<b>699'650</b>	<b>783'510</b>	<b>-108'091</b>	<b>-15.5%</b>

#### Administration générale - charges

##### Gr. 10 - Autorités

Les vacances de la Municipalité sont compensées par les rétrocessions des jetons de présence des municipaux – compte 102.4520.00.

##### Gr. 11 - Administration

La Commune de Vich emploie :

- 4.45 EPT<sup>2</sup> pour 6 employés en 2021 comptabilisés sous administration générale
- 0.425 EPT pour une employée comptabilisée sous contrôle des habitants.

Elle emploie aussi du personnel auxiliaire ; leurs salaires sont comptabilisés dans les rubriques : administration, centre de tri et surveillantes du restaurant scolaire.

<sup>1</sup> Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple CHF 1'000) et les revenus sont en vert (exemple CHF -1'000).

<sup>2</sup> EPT = équivalent plein temps

Toutefois, pour toutes les catégories d'employés, les charges sociales, prévoyance et autres charges sont comptabilisées dans le poste 11 « administration générale ».

Les charges du Gr. 11 - Administration sont en dessous du budget 2021 de CHF -26'795. Le non dépensé sur certains comptes compense des dépassements sur d'autres comptes.

Nous relevons les éléments suivants :

- 110.3102.00 - Livres, journaux : l'abonnement au journal « Génération » pour les aînés, que la Commune finance, a été passé sous le poste 710 – Service social commune pour CHF 4'796. Le budget 2021 figurait sous ce compte.
- 110.3170.00 - Réceptions et manifestations : la pandémie Covid-19 a obligé la Commune à annuler plusieurs événements (ex. le 1<sup>er</sup> août) ; les dépenses sont inférieures au budget 2021 de CHF -6'047.
- 110.3185.03 - Frais d'avocats et de procédure, CHF -16'300.  
Il y a eu moins de procédures sur les constructions.

### Administration générale - revenus

Les dépassements les plus importants sont :

- 110.4313.00 - Emoluments administratifs liés aux permis de construction : CHF +16'763
- 110.4901.00 - Imputation interne des salaires et charges sociales des employés voirie. Selon un inventaire des travaux effectués par les employés voirie, les charges salariales ont été imputées sur les secteurs sur lesquels ils travaillent. Cette opération faite pour la première fois sur l'exercice comptable 2021, fait apparaître un revenu de CHF 235'263. Ce revenu est équilibré par des charges correspondantes dans les autres groupes des comptes de fonctionnement.  
Au budget 2021, nous avons pris en compte 2 employés. Début 2021, nous avons engagé un employé supplémentaire. Ses tâches principales sont la conciergerie du Forum des Pralies et compléter les équipes pour le centre de tri, les espaces verts et autres. Les remplacements vacances et absences diverses s'organisent au sein de l'équipe.

## 2. Finances

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 20201	
Finances - charges	1'580'763	1'190'095	1'385'608	+390'668	+32.8%
Finances - revenus	-5'991'327	-5'023'650	-5'334'018	+967'677	+19.3%
<b>1. Finances (recettes)</b>	<b>-4'410'564</b>	<b>-3'833'555</b>	<b>-3'948'410</b>	<b>+577'009</b>	<b>+15.1%</b>

## Finances - charges

### Gr. 21 – Impôts : charges

L'augmentation est due entre autres par rapport au budget 2021 :

- 210.3305.00 provision pour débiteurs douteux de CHF +19'565.

### Gr. 22 - Service financier : charges

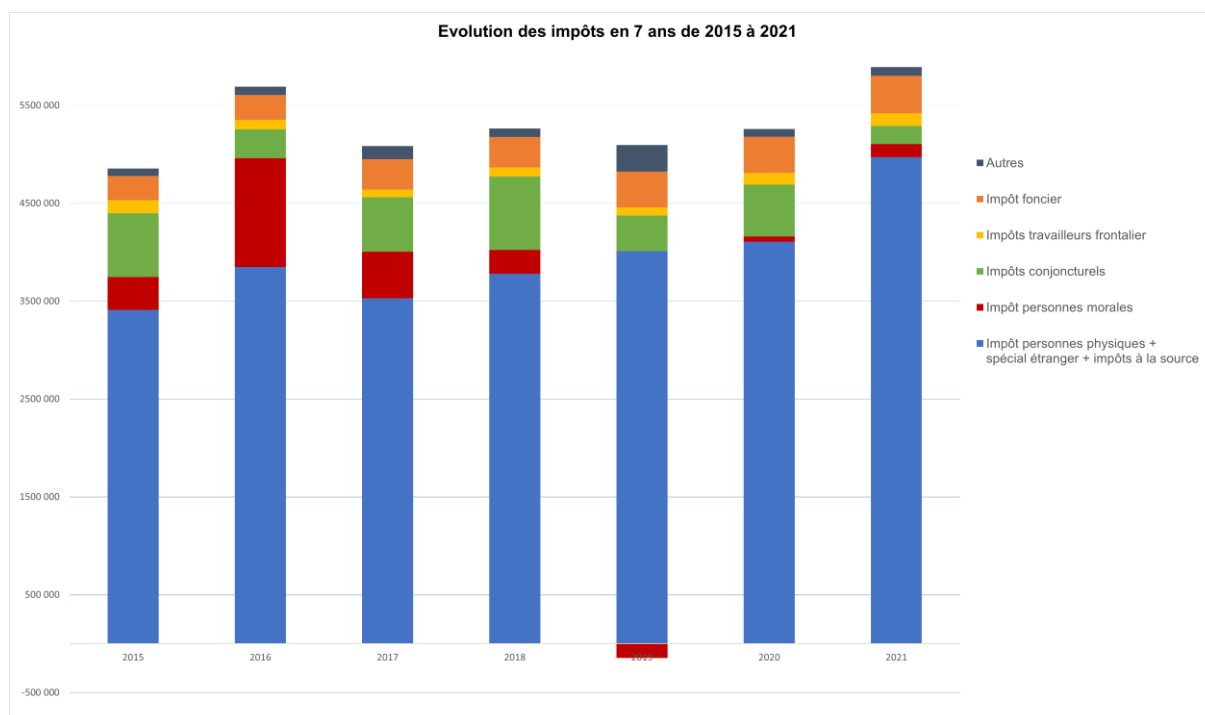
Les charges du groupe sont en augmentation par rapport au budget 2021 de CHF +385'308 (+35%) et de CHF +228'779 (+18.2%) par rapport aux comptes 2020.

- Compte 220.3511.00 - Fonds de péréquation : la péréquation directe en charges 2021 est de CHF +373'405 (+35%) de l'acompte payé (voir explication du chapitre 3 / Corrélation entre les revenus d'impôts et les factures du Canton).
- Compte 220.3210.00 – Intérêts dettes à court terme : CHF +12'230. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, PostFinance prélève sur notre avoir en compte à partir de CHF 1'500'000 une commission de 0.75%.
- Compte 220.3809.00 - Attribution au fonds de réserve de CHF 25'000 pour le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables. L'attribution est la même que l'année précédente.

## Finances - revenus

### Gr. 21 - Impôts – revenus

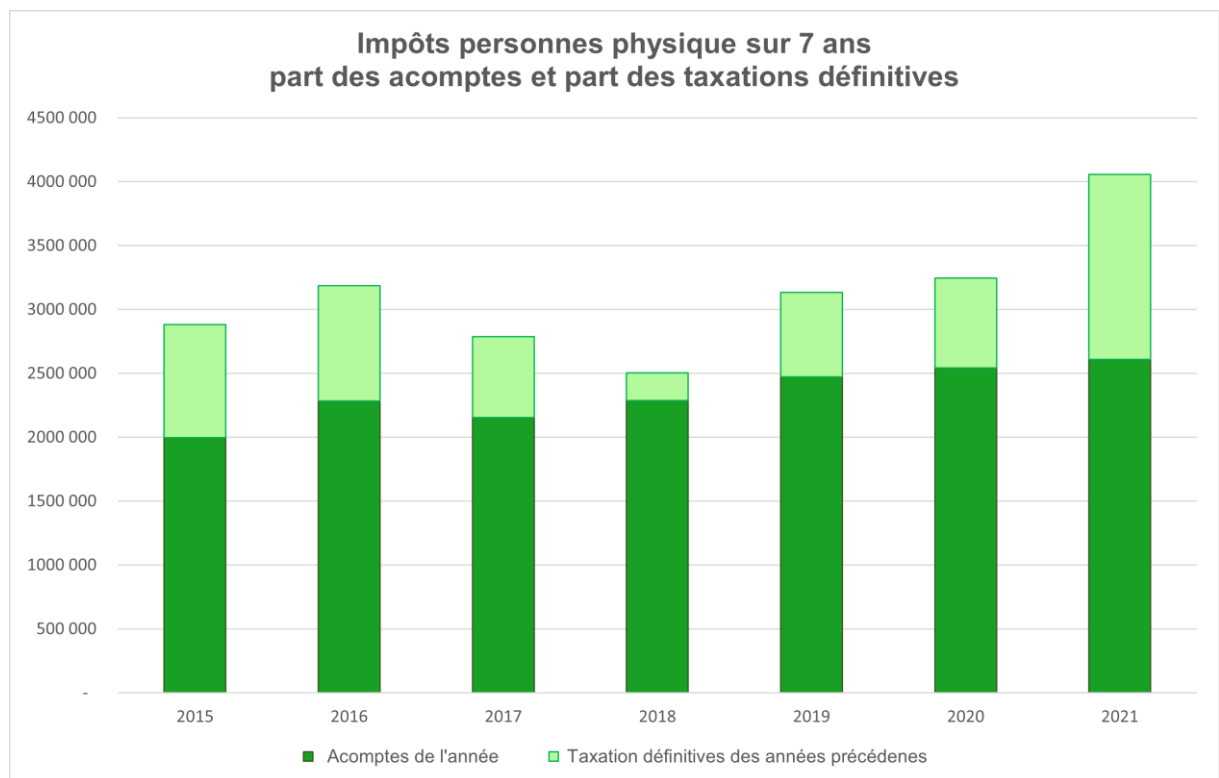
Les revenus des impôts 2021 sont en dessus du budget 2021 de CHF +931'495 (+18.8%) et en augmentation par rapport aux comptes 2020.





L'augmentation des impôts sur les personnes physiques n'est pas due à une augmentation de la population, mais aux taxations définitives de l'année 2018 principalement et des autres années.

L'augmentation de la population se voit par des acomptes de l'année en cours légèrement plus importants d'année en année. Viennent ensuite les taxations définitives qui les complètent pour obtenir le total des impôts sur les personnes physiques reçus (voir graphique).



Les écarts des impôts par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020 selon leur source sont :

Impôts sur les personnes physiques pris ensemble (sur les revenus, la fortune, spécial étrangers et à la source)

- augmentation par rapport au budget 2021 de CHF +1'236'000 (+33%)
- augmentation par rapport aux comptes 2020 de CHF +863'762 (+21%)

Personnes morales (impôts sur le bénéfice, sur le capital, complémentaire sur les immobilisations et participation du Canton)

- total des revenus 2021, légèrement au-dessus du budget 2021 CHF 134'216

Impôts conjoncturels pris ensemble (droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers)

- en forte diminution par rapport au budget 2021 de CHF -368'338 (-66.4%)
- en forte diminution par rapport aux comptes 2020 de CHF -344'518 (-65%)

Impôts travailleurs frontaliers

- augmentation par rapport au budget 2021 de CHF +45'498 (+54%)
- augmentation par rapport aux comptes 2020 de CHF +10'813 (+9%)

D'une manière générale, les variations entre les comptes 2021 et les deux autres références (le budget 2021 et les comptes 2020) suivent les mêmes tendances, puisque pour l'établissement du budget 2021 nous nous sommes basés sur les comptes 2019.

#### Gr. 22 - Service financier : revenus

La taxe au sol encaissée de CHF 49'656 a fait l'objet d'une attribution à un fonds de soutien aux énergies renouvelables créé depuis 2019 pour la moitié de la taxe. La directive concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021 et peut être consultée sous [www.vich.ch/reglements-et-directives](http://www.vich.ch/reglements-et-directives).

### 3. Domaines et bâtiments

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Domaines et bâtiments - charges	429'959	503'290	505'466	-73'331	-14.6%
Domaines et bâtiments - revenus	-333'437	-357'343	-421'039	-23'906	-6.7%
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	<b>96'522</b>	<b>145'947</b>	<b>84'427</b>	<b>-49'425</b>	<b>-33.9%</b>

Ce groupe « Domaines et bâtiments » comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la Commune.

A partir de 2021, les comptes du Gr. 35 - Bâtiments ont été scindés en de nouveaux sous-groupes de comptes pour avoir une vue sur les coûts et les revenus par type de bâtiments communaux.

#### Domaines et bâtiments - charges

##### Gr. 31 – Terrains

Une des sources alimentant notre réseau d'eau se situait sur la parcelle 51, propriété privée d'une famille du village. Afin de sécuriser cette source, le terrain a été acquis en 2021 pour CHF 29'610. Il a été amorti entièrement en 2021 sur le compte 310.3329.00. Toutefois, le budget 2021 avait été prévu sur le compte 320.3146.01 - Sentier des Toblerones.

##### Gr. 32 – Forêts

Le non dépensé est expliqué ci-dessus, Gr. 31 – Terrains.

Gr. 35 - Bâtiments communaux

Gr. 350 – Bâtiments administratif et de service

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services. Concernant la rénovation de la Maison du Tilleul, il y a un non dépensé de CHF 50'032 par rapport au budget 2021. Le préavis du crédit d'étude reprend une partie des analyses par des spécialistes initialement prévues sous ce compte.

Gr. 351 – Bâtiment Tilleul et Poste. Ce groupe enregistre les charges et revenus des locations d'appartements propriétés de la commune.

- Compte 351.3141.63 – Entretien bâtiment Poste : il y a eu moins d'entretien que prévu au budget CHF -10'362.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies. Le budget 2021 prévoyait le nettoyage du bâtiment et la gestion des entrées/sorties pour les locations par une société externe. La Municipalité a résilié ces contrats en mars 2021 et affecté un nouvel employé communal à ces tâches. Un cahier des charges plus complet a été établi pour ce concierge du Forum des Pralies. Ce fait s'est traduit par des charges en diminution dans les comptes : 354.3141.01 - Entretien nettoyage cantine et 354.3185.00 - Honoraires et prestations de service, qui sont remplacés par le compte 354.3901.00 - Imputation interne du salaire de l'employé communal.

- Compte 354.3141.00 – Entretien Forum : le dépassement est dû aux dégâts causés par des tiers qu'il a fallu réparer. Les remboursements d'assurance liés à ces dépenses sont dans le compte 354.4360.00.

**Domaines et bâtiments - revenus**

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Gr. 350 - Bâtiment administratif et de service

- Compte 350.4804.00 - Prélèvement sur « Fond de rénovation bâtiments » de CHF -60'000 par rapport au budget. C'est la contrepartie du compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de service. Comme il n'y a pas eu de dépense, il n'y a pas de prélèvement au fonds de réserve.

Gr. 353 - Bâtiment école des Pralies

- L'adoption des nouveaux statuts par toutes les communes de l'AISE en juin 2021 et l'acceptation du nouveau règlement des loyers par le Conseil intercommunal de l'AISE ont permis l'amélioration des loyers payés aux communes pour l'utilisation du bâtiment scolaire. Pour la Commune de Vich, cela représente CHF +27'153 par rapport au budget 2021.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies. Il y a eu moins de locations que prévu du fait des mesures sanitaires.
- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE, CHF 16'000 sont facturés par la Commune à l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.00 – Remboursement de tiers, concerne les remboursements pour les dégâts causés aux bâtiments.

- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers divers UAPE, le contrat de nettoyage ayant été résilié en mars 2021, la Commune facture à l'UAPE le nettoyage fait par l'employé communal pour CHF 5'000 par année.

#### 4. Travaux

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Travaux - charges	1'522'808	1'004'149	904'893	+518'659	+51.7%
Travaux - revenus	-684'573	-459'635	-577'149	+224'938	+48.9%
<b>4. Travaux</b>	<b>838'235</b>	<b>544'514</b>	<b>327'744</b>	<b>+293'721</b>	<b>+53.9%</b>

Le dépassement de charge est dû aux amortissements supplémentaires des préavis clos en 2021. L'augmentation des revenus est due à un prélèvement à la réserve des travaux liés à un préavis clos (cf. chapitre 4 Investissements).

#### Travaux - charges

##### Gr. 42 - Service de l'urbanisme

- Compte 420.3181.00 - Plan d'affectation idem budget 2021, nous continuons à travailler au Plan d'affectation communal avec une société d'urbanisme.
- Compte 420.3526.02 – Région de Nyon – DISREN, la Commune n'ayant pas adhéré au DISREN aucune dépense n'est possible.

##### Gr. 43 - Routes

Les dépenses correspondent aux budgets alloués sauf le compte 430.3320.00 – Amortissements supplémentaires routes pour CHF +500'308. Ces amortissements sont dus aux trois préavis clos selon ce qui a été accepté par le Conseil général (cf. chapitre 4 Investissements).

##### Gr. 44 – Parc, promenades, cimetière

- Compte 440.3321.00 – Les amortissements supplémentaires pour CHF 60'532 concernent le préavis pour la place de jeux (cf. chapitre 4 Investissements).

##### Gr. 45 - Ordures ménagères

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et les autres revenus perçus. Une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs a été comptabilisée pour CHF 16'501.

Gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus. Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour CHF 71'947.

- APEC<sup>3</sup> : la charge est moins importante que prévu du fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la population.

**Travaux - revenus**

Gr. 43 – Routes

- Compte 430.4804.00 – Prélèvement au fonds de réserve travaux :  
L'amortissement du préavis 04/2019-2020 - Assainissement de l'éclairage public des routes communales de CHF 189'089, des travaux d'entretien de l'éclairage public de CHF 24'689 et des honoraires pour l'étude préliminaire du pont de la route de Coinsins de CHF 18'900 ont été financés par des prélèvements sur le « fonds de réserve pour travaux futurs » pour CHF 232'677.

Gr. 45 - Ordures ménagères, les taxes couvrent les charges

Les taxes prélevées et les autres revenus couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 45.

Gr 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 46.

5. Instruction publique et cultes

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Instruction publique et cultes - charges	711'883	793'500	691'364	-81'617	-10.3%
Instruction publique et cultes - revenus	-107'339	-96'035	-88'427	+11'304	+11.8%
<b>5. Instruction publique et cultes</b>	<b>604'544</b>	<b>697'465</b>	<b>602'937</b>	<b>-92'921</b>	<b>-13.3%</b>

**Instruction publique et cultes - charges**

Il s'agit principalement de notre participation à l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) qui est calculée : 1/2 sur le nombre d'habitants et 1/2 sur le nombre d'enfants (au primaire et au secondaire) de notre commune :

Gr. 51 - Enseignement primaire	CHF 377'891
Gr. 52 - Enseignement secondaire	CHF 203'132.

<sup>3</sup> APEC = Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte

Notre participation de CHF 581'023 représente le 12.1% des charges nettes de l'AISE.

En plus de 8 ans, l'évolution de la population de 763 habitants en 2013 à 1'157 en 2021 (+52%) s'est accompagnée d'une augmentation des enfants à l'école obligatoire de 63 en 2013 à 158 en 2021 (+151%). La venue de nombreuses familles avec des enfants a permis cet important accroissement du nombre d'enfants à Vich.

#### Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais est à la charge de la commune de Coinsins propriétaire de 50% du temple.

#### 6. Police

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Police - charges	328'437	301'756	300'765	+26'681	+8.8%
Police - revenus	-24'149	-20'500	-20'401	+3'649	+17.8%
<b>6. Police</b>	<b>304'288</b>	<b>281'256</b>	<b>280'364</b>	<b>+23'032</b>	<b>+8.2%</b>

#### Gr. 61 - Corps de police

Notre participation à la réforme policière 2021 est de CHF 204'466, une augmentation de CHF +31'829, soit +18.4% par rapport au budget et acomptes payés (voir explication du chapitre 3 / Corrélation entre les revenus d'impôts et les factures du Canton).

#### 7. Sécurité sociale

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Sécurité sociale - charges	2'033'357	1'662'508	1'986'543	370'849	+22.3%
Sécurité sociale - revenus	-17'340	0	-191'016	+17'340	
<b>7. Sécurité sociale</b>	<b>2'016'017</b>	<b>1'662'508</b>	<b>1'795'527</b>	<b>+353'509</b>	<b>+21.3%</b>

## Sécurité sociale - charges

### Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.3102.00 – Livres, journaux : il s'agit de l'abonnement au journal « Génération » offert à nos citoyens de plus de 65 ans. Il était auparavant budgété sous le compte 110.3102.00.
- Compte 710.3657.xx : à la suite de l'introduction de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol » plusieurs comptes ont été créés. La directive étant applicable dès mars 2021, plusieurs demandes ont été acceptées et payées par la Municipalité. Il n'y avait pas de budget 2021, mais ces actions sont couvertes par un prélèvement au fonds de réserve affecté d'un montant équivalent à ce qui a été payé aux bénéficiaires.
- Compte 710.3657.02 - Action TP : pour favoriser la mobilité douce, la Commune participe à hauteur de CHF 60 par abonnement CFF ou Mobilis de nos citoyens. Cette action initiée en 2019 est reprise dans la directive mentionnée ci-dessus.

### Gr. 711 - Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Dépassement de CHF +16'428 (+6.8%) par rapport au budget 2021.

Nous avons beaucoup de familles qui se sont installées à Vich ces cinq dernières années avec de jeunes enfants. En novembre 2021, le RAT accueillait 80 enfants vichois dans ses structures :

Crèches et garderies :	26 enfants
Accueillantes en milieu familial :	21 enfants
UAPE – Les VichKings :	33 enfants

### Gr. 712 - UAPE

- L'UAPE – Les VichKings a ouvert en août 2020. Elle est liée au RAT et elle a une comptabilité à part de la Commune. Le résultat de l'UAPE-Les VichKings est pris en charge par le RAT.
- Compte 712.3522.01 Duillier – UAPE CAPS : la Commune de Duillier nous a demandé une participation. Cette participation couvre les frais des Vichois inscrits au CAPS pendant l'année scolaire 2020-2021.

### Gr. 72 - Prévoyance sociale cantonale

La participation à la cohésion sociale est de CHF 1'709'132, soit CHF +355'351 (+26%) par rapport au budget 2021 (voir explication du chapitre 3 / Corrélation entre les revenus d'impôts et les factures du Canton).

## Sécurité sociale - revenus

### Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.4809.00 – Prélèvement au fonds de réserve : ce groupe de comptes 710.3657.xx est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour CHF 11'480.00.

**8. Services industriels**

en CHF	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Services industriels - charges	305'846	201'830	331'409	+104'016	+51.5%
Services industriels - revenus	-305'846	-201'830	-331'409	+104'016	+51.5%
<b>8. Services industriels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Gr. 81. Service des eaux

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus. Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour CHF 196'612. Cette attribution au fonds de réserves est surtout due aux taxes pour les nouvelles constructions qui sont de CHF 159'770.



#### 4. Investissements

##### Investissements 2021

Toutes les dépenses ont été financées par nos liquidités ; aucun emprunt n'a été souscrit.

En 2021, les dépenses nettes après déduction des participations de tiers sont de CHF 372'730. Elles se regroupent sur 6 projets :

- deux préavis déposés en 2021 pour des dépenses d'investissement
- trois préavis encore « ouverts » des années précédentes
- un achat de terrain – zone S1 protection des sources.

Les amortissements obligatoires 2021 sont de CHF 228'714 (préavis clos avant 2021) :

amortissement route	CHF 103'214
amortissement bâtiment	CHF 125'500

Les amortissements supplémentaires 2021 sont de CHF 560'840 (sans l'achat du terrain). Quatre préavis amortis par le ménage communal une fois les travaux terminés :

- Préavis 05/2018-2019 – Parking des Pralies pour CHF 284'132
- Préavis 05/2019-2020 – Création du trottoir de la Bichette pour CHF 27'087
- Préavis 04/2019-2020 - Assainissement de l'éclairage public des routes communales de CHF 189'089
- Préavis 08/2020-2021 – Amélioration de la place de jeux pour CHF 60'532.

L'achat du terrain pour protection des sources de la commune - zone S1 à la route des Montagnards a été entièrement amorti en 2021 pour CHF 29'610. La Municipalité a utilisé l'autorisation générale accordée par le Conseil général (préavis 02/2016-2017) pour l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers pour la législature 2016-2021.

Un prélèvement sur « Fonds de réserve pour travaux » a financé le préavis 04/2019-2020 - Assainissement de l'éclairage public des routes communales de CHF 189'089, après amortissement du même montant.

Récapitulatif des investissements 2021

	Préavis en cours ou accepté 2021	Solde 01.01.2021	Dépenses - fonds reçus	Amortissements	Solde 31.12.2021
<b>Ouvrage de génie civil et assainissement</b>					
Aménagement routier 1 préavis N° 4/2013-2014		474'600		61'300	413'300
Réfection ch. Bonmont préavis N° 7/2015-2016		302'932		17'850	285'082
Trottoir route Etraz préavis N° 07/2016-2017		219'508		15'500	204'008
Réfection route Begnins (2) préavis N° 15/2016-2017		74'858		8'564	66'294
Parking des Pralies préavis N° 5/2018-2019	295'000	276'285	7'847	284'132	0
Trottoir ch. Bichette préavis N° 5/2019-2020	135'000	99'816	-72'729	27'087	0
Bouclage PQ Eglise préavis N° 9/2020-2021	240'000	0	169'422		169'422
<b>Installation des services industriels</b>					
Assainissement éclairage public préavis N° 4/2019-2020	200'000	11'041	178'048	189'089	0
<b>Bâtiments et constructions</b>					
Étude projet – bâtiment multifonction préavis N° 14/2016-2017		178'500	0	25'500	153'000
Bâtiment multifonction - travaux préavis N° 5/2017-2018		2'900'000		100'000	2'800'000
Amélioration de la place de jeux préavis N° 8/2020-2021	65'000	0	60'532	60'532	0
Achat terrain Zone S1 – route des Montagnards			29'610	29'610	
<b>Total</b>		<b>4'537'540</b>	<b>372'730</b>	<b>819'164</b>	<b>4'091'106</b>

**Investissements 2021-2026**

Pour la nouvelle législature 2021-2026, la Municipalité a présenté un plan financier des 10 prochaines années. Dans ce plan financier, des projets à hauteur de CHF 8 millions sont prévus pour cette législature 2021 à 2026.

Sur la base de ce plan financier et des marges d'autofinancement prévues ces 5 prochaines années, le plafond d'endettement 2021-2026 est fixé à CHF 7 millions et le plafond de cautionnement à CHF 3.5 millions (50% du montant de l'endettement) sur décision du Conseil communal.

Aucun préavis n'a été présenté en 2021 en lien avec les projets de la nouvelle législature.

Nous présentons en annexe, le plan financier des investissements 2021-2026, mis à jour après l'approbation des préavis acceptés en mars 2022. Un plan de trésorerie prévisionnel est joint, selon la demande du Conseil communal de mars 2022 (annexe Plan financier 2021-2026).

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 11 / 2021-2022
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### décide

1° d'adopter les comptes communaux 2021 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

- a) comptes de fonctionnement 2021
- b) bilan au 31 décembre 2021

2° de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2021.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

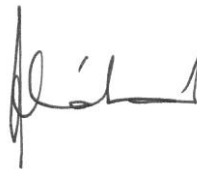
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Résumé des comptes 2021  
Bilan et Comptes détaillés 2021  
Nouvelle numérotation comptable 2021  
Plan financier 2021-2026  
Rapport de gestion 2021